

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

N°2 - OCTOBRE 2011

SAGE de la nappe Astienne



Sommaire

- Etat d'avancement du SAGE..... 2
- Les instances du SAGE 2
- Quelques points de l'état initial 3
- Les études du SAGE en cours 4
- Point sur la ZRE 4

Edito

Le SAGE est une démarche qui implique tous les acteurs du territoire pour aboutir à un document de planification de la ressource en eau fondé sur la concertation. Le SAGE de la nappe astienne a été initié en 2007 (dossier préliminaire) et est en cours d'élaboration depuis 2009.

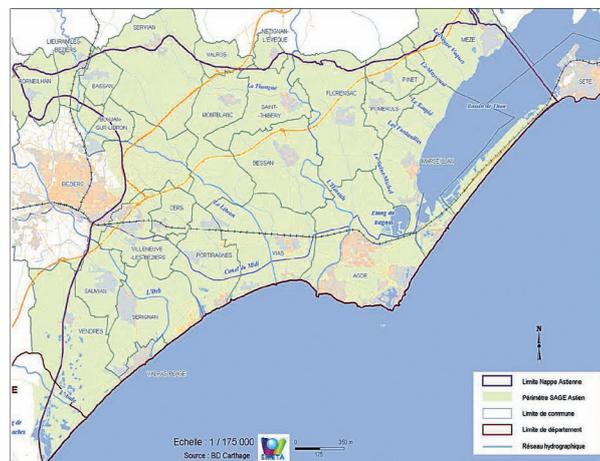
2011 est consacrée à la finalisation de l'état initial du SAGE et de la formulation des enjeux de gestion de l'eau à travers le diagnostic. Ces deux étapes permettront ensuite la construction des scénarios et de la stratégie du SAGE.

Cette année, une étude sur les volumes prélevables est également menée. Elle vise à déterminer les volumes maximums prélevables dans la nappe sans déséquilibrer la ressource. C'est sur la base de cette étude que la Commission Locale de l'Eau décidera du partage du volume d'eau disponible, pour une utilisation durable de la nappe astienne.

Cette deuxième lettre du SAGE est également l'occasion de vous rappeler que votre présence et votre implication sont essentielles pour créer les conditions d'un vrai débat et pour que notre SAGE soit le résultat d'une véritable démarche participative.

N'hésitez pas à diffuser largement cette lettre et à venir vous informer sur notre site internet: www.astien.com.

Le président de la CLE
Henri CABANEL



Périmètre du SAGE de la nappe astienne (en vert).



Chargé de mission SAGE
Portable : 06 24 51 31 11
Courriel : sageastien@orange.fr

SMETA

Domaine de Bayssan - Route de Vendres - 34500 Béziers,
Tél. 04 67 36 41 67 - Fax. 04 67 36 40 25
Site web : www.astien.com



SAGE
nappe astienne

Etat d'avancement du SAGE de la nappe astienne

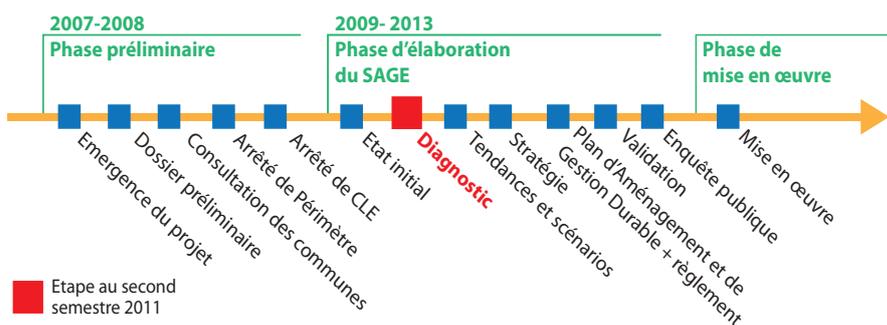
Etapes en cours de concertation

Le SAGE de la nappe astienne est en phase de **finalisation de l'état initial et d'élaboration de son diagnostic**. La remise en forme de l'état initial du SAGE ainsi que la construction du diagnostic ont été externalisées en 2011 au bureau d'études Ginger Environnement.

Les commissions thématiques du SAGE se sont réunies pour poursuivre la réflexion sur les enjeux du SAGE dans le cadre de la construction du diagnostic, et les principaux points de l'état initial ont été présentés à la CLE.

La Commission Locale de l'Eau devra se rassembler à nouveau pour travailler sur des documents plus aboutis de l'état initial et du diagnostic avant validation.

Les grandes étapes du SAGE :



L'état initial et le diagnostic

- L'état initial est une description de la situation du territoire, un recueil structuré des données et des connaissances en termes de milieux, d'usages et d'acteurs.
- Le diagnostic est une analyse de la situation, qui cible les problèmes, met en relations les données et formule les grands enjeux auxquels le SAGE doit répondre.

A l'issue de cette étude, différents documents seront disponibles :

- Le rapport d'état initial + atlas cartographique associé
- Le rapport de diagnostic + atlas cartographique associé
- La synthèse de ces deux phases.

La synthèse est un document qui sera intégré au PAGD du SAGE.

Et ensuite...

La formulation des grands enjeux du diagnostic permettra ensuite l'élaboration de la phase suivante : **Tendances et Scénarios**, qui correspond à la formulation et l'analyse des scénarios possibles pour le SAGE.

Ces scénarios couvrant plusieurs possibilités de développement territorial et de stratégies techniques et financières aboutiront ensuite au choix de la Stratégie du SAGE.

Les instances du SAGE

La **Commission Locale de l'Eau** est l'assemblée délibérante du SAGE. Elle est constituée de trois collèges :

- collège des élus (communes, communautés d'agglomérations)
- collège des usagers (professionnels du tourisme, agriculteurs, particuliers, industriels, associations, foreurs, ...)
- collège de l'Etat (DREAL LR, DDTM 34, AERMC, ARS DDT34).

Elle est chargée d'élaborer le SAGE dans la concertation et de définir les axes de travail. La CLE doit ensuite mettre en œuvre le SAGE, assurer son suivi, son évaluation et ses révisions ultérieures éventuelles.

Le **bureau de la CLE**, est une structure restreinte qui a pour principales missions la préparation des dossiers techniques, des séances et des délibérations de la CLE.

Les **3 commissions thématiques (quantité, qualité, aménagement du territoire)** sont des groupes de travail, lieux d'échange, de débat entre les acteurs du territoire, chargés d'analyser et d'investiguer certains problèmes avant leur examen par la CLE.

Le **comité technique** réunit les techniciens des structures et organismes associés à la démarche du SAGE. Il est chargé du suivi des études techniques, il valide les méthodes de travail des bureaux d'études dans le cadre de l'élaboration du SAGE.



Réunion des commissions thématiques le 31 mai 2011

GLOSSAIRE

AERMC

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, Corse.

ARS DT

Agence Régionale de Santé, Délégation Territoriale.

DDTM

Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

DREAL

Direction Régionale de l'Equipement de l'Aménagement et du Logement.

PAGD

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable.

ZRE

Zone de Répartition des Eaux.

Les études du SAGE en cours

L'étude sur les volumes prélevables :

Contexte :

La gestion quantitative de la nappe a été déclarée prioritaire dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée et Corse. L'équilibre précaire de la ressource entraîne en 2010 le classement de l'aquifère en ZRE (Zone de Répartition des Eaux).

Objectifs :

L'étude sur les volumes prélevables vise à déterminer le volume d'eau prélevé qui correspondrait à un niveau piézométrique d'alerte (au-delà duquel des restrictions d'usage sont nécessaires), pour un retour à l'équilibre de la ressource.

La détermination de ces volumes par sous-unités de gestion permettra ensuite de mettre en cohérence ces volumes avec les autorisations de prélèvements, et de les répartir entre les différents usages (décisions futures de la CLE). Les résultats de cette étude sont essentiels à la construction du SAGE.

Modalités :

L'étude a été lancée au premier semestre 2011 et confiée au bureau d'étude ANTEA group sous la maîtrise d'ouvrage du SMETA.

L'audit de consommation des campings :

Contexte :

Cet audit s'inscrit directement dans le cadre des travaux du SAGE, qui aboutit notamment au partage de la ressource en eau. Elle fait suite à l'audit des consommations des communes (ENTECH, 2009), mené dans une démarche d'économies d'eau.

Objectifs :

L'audit des consommations des campings vise à évaluer précisément les consommations en eau des 57 campings du territoire prélevant dans la nappe astienne, et à déterminer précisément leurs besoins. Cette étude permettra d'identifier les économies potentiellement réalisables et sera prise en compte par la CLE pour le partage des volumes prélevables.

Modalités :

Cette étude, confiée au bureau d'études Ginger Environnement sous la maîtrise d'ouvrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers St-Pons, a été lancée au second semestre 2011. Elle est conduite avec l'assistance technique du SMETA.



Un usage des communes, des particuliers et des campings: l'arrosage des espaces verts.

Point sur la ZRE : Zone de répartition des Eaux

La ZRE est un outil réglementaire qui permet de réviser les autorisations de prélèvements dans le cadre d'un volume global prélevable. L'objectif est de mieux connaître les prélèvements, les contrôler et tenir compte de leur effet cumulé.

- En 2010, une campagne de régularisation des prélèvements a eu lieu dans le cadre de la ZRE.
- La ZRE entraîne un point d'arrêt dans les prélèvements pour réaliser le bilan de ces derniers au regard de la disponibilité de la ressource (étude volumes prélevables) avant d'en autoriser d'autres.



Besoins en eau potable des professionnels du tourisme: remplissage des piscines, sanitaires...

Planning prévisionnel :

